

Dans le cadre du programme UP-SQUARED, financé par le PIA4 / France 2030 ExcellencES, l'université de Poitiers lance le 4^{ème} appel à projets *Émergences de Recherches Interdisciplinaires* (ERI).

UP-SQUARED défend l'interdisciplinarité au sein du carré de la connaissance : formation-recherche-innovation-service à la société. Le programme s'appuie sur trois objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies : Santé et bien-être, Éducation de qualité, Villes et communautés durables qui sont en cohérence avec l'expertise scientifique de l'université de Poitiers, de ses partenaires et des membres de [l'alliance européenne EC2U](#).

L'appel à projets ERI en un clin d'œil

Objectifs pour le développement d'approches originales et véritablement interdisciplinaires

- > **Encourager** l'émergence de projets interdisciplinaires qui nécessitent un effort pour organiser et fédérer les champs de compétences et d'expertises internes, mais également externes à l'établissement (académiques et économiques).
- > **Soutenir** le développement de collaborations scientifiques interdisciplinaires et multisectorielles au sein de l'université de Poitiers et avec ses partenaires, autour de problématiques scientifiques originales et structurantes.

Critères de réalisation

- > **Contribuer** à au moins un des ODD (Santé et bien-être, Éducation de qualité, Villes et communautés durables).
- > **Articuler** la réponse à l'appel ERI avec d'autres financements régionaux, ANR voire européens (pour le co-financement de thèses).
- > **S'inscrire** dans la perspective de réponses à d'autres appels nationaux (ANR), européens (Horizon Europe) ou de partenariats industriels majeurs (laboratoires communs, chaires).

Attendus à court et à long-terme

- > **Associer** des chercheurs de différents laboratoires de l'université ou de ses partenaires (dont ceux d'EC2U), couvrant différents champs disciplinaires d'expertise.
- > **Intégrer** les projets dans d'autres initiatives UP-SQUARED ou d'autres actions structurantes de l'université, comme l'Alliance EC2U.
- > **Favoriser** des actions spécifiques consacrées à la vulgarisation scientifique et à la diffusion des connaissances dans la société et s'inscrire dans une démarche de Science Ouverte.

Qui peut candidater ?

- > Tout membre statutaire affilié à un laboratoire de l'université de Poitiers (y compris CNRS, Inserm, ISAE-Ensm) peut porter (et coordonner) un projet.

Avec quels moyens et pour quelle durée ?

- > **480 k€ pour soutenir 8 à 10 projets (dont 3 à 4 projets avec co-financement de thèse)** pour une durée de 12 à 42 mois (co-financement de thèses de 36 mois, frais de fonctionnement et réduction de service d'enseignement pour le porteur de projet)
- > **10k€ à 30k€ par projet** pour une durée de 12 à 18 mois hors demi-allocation de thèse et 36 à 42 mois avec demi-allocation de thèse (36 mois).

Description détaillée de l'appel à projet Emergences de Recherches Interdisciplinaires – ERI	2
Objectif de l'appel à projets ERI	2
Nature attendue des projets	3
Durée des projets et modalités de financement	3
Dépenses éligibles	4
Accompagnement des projets	4
Critères d'évaluation des projets	4
Calendrier	5
Modalités de candidature	5
Annexe – FAQ	6

Description détaillée de l'appel à projets *Émergences de Recherches Interdisciplinaires* (ERI)

L'université de Poitiers lance le 4^{ème} appel à projets Émergences de recherches interdisciplinaires (ERI), dans le cadre du programme UP-SQUARED (UP²) financé par France 2030 ExcellenceS dont est lauréate l'université de Poitiers avec ses partenaires, Isae-Ensma, CNRS, Inserm, CHU de Poitiers, IH2EF, Réseau Canopé, CREPS-Poitiers et CNED. Les précédents AAPI ERI ont permis de soutenir au total 40 projets, dont 16 avec un co-financement de thèse.

Le programme UP-SQUARED s'appuie sur trois objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies : Santé et bien-être, Éducation de qualité, Villes et communautés durables qui sont en cohérence avec l'expertise scientifique de l'établissement et de ses partenaires, ainsi que celle de l'alliance EC2U (coordonnée par l'université de Poitiers) qui est engagée à l'échelle européenne dans ces mêmes enjeux.

Objectifs de l'appel à projets ERI

L'appel à projets « **Émergences de Recherche Interdisciplinaire** » (ERI) vise à soutenir des projets de recherche construits à l'interface de plusieurs disciplines. Il encourage le développement de démarches collaboratives interdisciplinaires mobilisant des compétences scientifiques complémentaires, au sein de l'établissement et, le cas échéant, avec des partenaires extérieurs. Ces projets ont vocation à faire émerger de nouvelles dynamiques de recherche interdisciplinaires et peuvent constituer une étape structurante en vue de réponses à des appels à projets plus ambitieux, notamment régionaux, nationaux (ANR) ou européens, ainsi que dans le cadre de dispositifs institutionnels tels que l'Alliance européenne EC2U¹.

Dans ce cadre, **l'interdisciplinarité** désigne une démarche de recherche qui mobilise de manière articulée des concepts, des méthodes et des outils issus de plusieurs disciplines académiques afin de mieux appréhender des objets complexes ou de répondre à des questions qui ne peuvent être pleinement traitées dans un cadre monodisciplinaire. Elle ne se limite pas à la juxtaposition de perspectives disciplinaires, mais repose au contraire sur une véritable interaction entre disciplines, allant de la complémentarité des approches à une intégration plus poussée, pouvant conduire à la construction de cadres d'analyse et/ou de méthodes partagés.

L'interdisciplinarité peut concerner des disciplines proches ou éloignées. Elle suppose une co-construction des questions de recherche et des démarches méthodologiques. Conformément aux pratiques de la recherche européenne et à la nomenclature ERC (les disciplines renvoient à la [nomenclature ERC](#)), elle repose sur la mobilisation conjointe d'informations, de données, de techniques, de méthodes, de perspectives ou de cadres théoriques issus d'au moins deux disciplines. Elle permet ainsi de faire émerger des approches, des objets ou des solutions nouvelles, qui ne pourraient être obtenus par la simple juxtaposition des expertises disciplinaires.

Caractéristiques des projets ERI

Les projets doivent être **émergents, interdisciplinaires, et contribuer à au moins un des trois ODD**. Ils doivent impliquer des enseignants-chercheurs ou chercheurs de laboratoires de l'université ou de ses partenaires. Cet appel se veut un **tremplin pour la construction de projets compétitifs** en réponse à des appels à projets d'ambition, régionaux, nationaux (ANR), européens, internationaux ou à des partenariats industriels majeurs, tels que les laboratoires communs ou les chaires. De plus, les projets doivent **intégrer les démarches SAPS (Sciences Avec et Pour la Société) et Science Ouverte**.

¹ Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour identifier de potentiels partenaires (chercheurs et labos) au sein de l'alliance européenne EC2U, merci de contacter : julien.gaillard@univ-poitiers.fr.

Nature attendue des projets

Comme pour l'appel *Impulsions Interdisciplinaires de Recherche* (2IR), ERI entend en particulier soutenir les efforts de structuration en faveur de l'interdisciplinarité sur l'ensemble du site, et les **réponses à des défis scientifiques et sociétaux majeurs** (voir annexe pour la description de la différence entre les appels à projet 2IR et ERI). Aussi, *Émergences de Recherches Interdisciplinaires* (ERI) soutient des scientifiques proposant des **projets originaux** s'inscrivant dans au moins l'un des trois ODD et répondant à des enjeux sociétaux. Les projets proposés devront **dépasser le cadre exploratoire** et devront **consolider des approches déjà initiées**. L'appel à projets permet de soutenir **deux types de projet** :

- projets sans demande de co-financement de thèse ;
- projets avec demande de co-financement de thèse (3 à 4 co-financements sont prévus).

Les projets sans demande de co-financement de thèse doivent :

- > traiter d'une question de recherche interdisciplinaire répondant à un enjeu sociétal actuel ;
- > défendre une approche interdisciplinaire à la fois dans la formulation de la question de recherche et dans les équipes impliquées ;
- > être portés par au moins deux laboratoires (interne et/ou partenaire) ou deux équipes d'un même laboratoire avec deux disciplines clairement distinctes.

Les projets avec demande de co-financement de thèse doivent :

- > traiter d'une question de recherche interdisciplinaire répondant à un enjeu sociétal actuel ;
- > garantir l'approche interdisciplinaire de l'encadrement doctoral qui peut se faire de l'une des deux manières suivantes :
 - être assuré par plusieurs laboratoires (internes et/ou partenaires). Dans ce cas, au-delà de l'inscription dans au moins un des ODD, l'approche interdisciplinaire est garantie par la collaboration entre les différentes structures.
 - être assuré par un seul laboratoire, en codirection ou non. Dans ce cas, il est considéré que l'inscription du projet dans au moins un des ODD garantit au minimum la dimension interdisciplinaire de la question de recherche traitée, mais ce choix devra être justifié.
- > préciser les autres modalités de co-financement envisagées ainsi que leur calendrier potentiel.

Il est à noter qu'en cas de nécessité, la référence à des champs disciplinaires doit se faire conformément à la nomenclature [ERC](#).

Durée des projets et modalités de financement

Ce troisième appel ERI est doté d'un budget de de **480 k€ pour soutenir 8 à 10 projets (dont 3 à 4 avec un co-financement)** d'une durée allant de 12 à 42 mois. En dehors de l'éventuelle réduction du service d'enseignement du porteur, les principaux financements concernent essentiellement les frais de fonctionnement (voir la section suivante) et le co-financement d'une thèse.

- Le budget alloué aux projets sans co-financement de thèse sera compris entre 10k€ à 30k€, hors réduction de service d'enseignement, pour une durée de 12 à 18 mois. Les projets devront débuter au 1er mars 2027. Ces projets pourront bénéficier d'une décharge d'enseignement (**12 heures par semestre maximum**)
- Le budget alloué pour les projets avec co-financement de thèse sera de 10k€ à 30k€ pour une durée maximale du projet de 42 mois, plus le montant d'une demi-allocation de thèse d'une durée de 36 mois pour une durée maximale du projet de 42 mois. Les projets devront débuter entre mars et octobre 2027. Ces projets ne pourront pas bénéficier d'une décharge d'enseignement. *Si le cofinancement de thèse complémentaire n'est pas déterminé au moment du démarrage du projet (entre mars et octobre 2027), ce cofinancement n'est ni reportable ni transférable vers un*

autre projet. Le PI devra alors justifier le maintien du financement du projet auprès de l'équipe projet UP-SQUARED en démontrant comment, en l'absence du co-financement de thèse, les objectifs fixés pourront être atteints.

Il est important de noter que le montant des réductions des services d'enseignement n'est pas à inclure dans le budget prévisionnel des projets soumis.

Dépenses éligibles

L'aide allouée dans le cadre de cet appel soutiendra toutes les dépenses de fonctionnement nécessaires au projet. Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- > les frais de missions ;
- > les frais de réception ou d'organisation de séminaires/colloques en lien avec le projet et/ou le futur projet ;
- > les stages (à l'exception des projets avec co-financement de thèse) ;
- > les consommables et l'acquisition de petits équipements.

Les dépenses de masse salariale ainsi que les dépenses d'investissement (à l'exception de l'acquisition d'ordinateurs et du matériel associé) ne sont pas éligibles.

Accompagnement des projets

Les lauréats de l'appel à projets peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la DRInnov (notamment le SPVR) pour préparer des démarches ultérieures en vue d'une réponse à un appel à projet de type ANR, Horizon Europe ou autre.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes, notamment l'accompagnement à la préparation de la candidature à un AAP national ou européen, des conseils concernant la rédaction de la proposition, la relecture des projets, la préparation à l'oral, etc.

Par ailleurs, les projets avec un potentiel de valorisation et de transfert des résultats de recherche vers le monde socio-économique peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé du Service du Partenariat et de la Valorisation de la Recherche (SPVR) de la DRInnov.

Critères d'évaluation des projets

S'appuyant sur les objectifs et les attendus de l'appel à projets énoncés ci-dessus, le comité d'évaluation prendra en compte trois dimensions dans son appréciation.

1. Adéquation du projet avec le ou les ODD et la question de recherche

- La clarté et la pertinence des objectifs du projet, ainsi que son degré d'ambition, s'inscrivent dans une démarche interdisciplinaire. La dimension interdisciplinaire de la question de recherche doit se traduire par une inscription explicite dans l'un des ODD (*Santé et bien-être, Éducation de qualité, Villes et communautés durables*). Dans le cas d'un projet de recherche avec cofinancement, la justification de l'encadrement doctoral envisagé est nécessaire.
- Les méthodologies de recherche sont justifiées en lien avec la question posée.
- Les critères d'égalité femme-homme, en fonction de la nature de l'étude, sont pris en compte dans la conception du projet.
- La présentation de la dimension science ouverte démontre que le projet favorise l'accessibilité et la réutilisation des données et des résultats de recherche, contribuant ainsi à l'avancement global de la connaissance.

2. Capacité du Porteur à mener à bien le projet et mise en œuvre du projet

- Le projet met en évidence la cohérence entre le profil scientifique du porteur, sa compétence dans le domaine visé et le contenu du projet.
- La présentation justifie l'adéquation entre le calendrier prévisionnel du projet et la question traitée.
- La demande financière est en adéquation avec les besoins du projet, et sa justification doit être claire. Le porteur doit expliquer en détail comment les crédits seront utilisés pour soutenir les activités de recherche et comment ils contribueront à la réussite globale du projet.

3. Inscription dans la stratégie de l'établissement

- Le projet contribue au renforcement de la collaboration scientifique intra- et inter-IFR (implication de plusieurs laboratoires de l'université de Poitiers).
- Le projet s'inscrit dans une dynamique partenariale et internationale (implication de partenaires extérieurs, dont ceux de l'Alliance EC2U).

4. Impacts et retombées du projet

- La présentation du projet indique clairement son impact potentiel en vue du dépôt d'une candidature à un appel à projet national et/ou européen ultérieur, et comment cet objectif est intégré dans la conception du projet.
- Les projets favorisent la consolidation d'un réseau de partenaires et/ou l'internationalisation de la recherche
- La description du projet permet de comprendre comment la communication des résultats est rendue accessible et susceptible de susciter l'intérêt d'un large public. Il est attendu que les projets intègrent des initiatives visant à favoriser la compréhension de la science, à encourager la participation du public ou à éveiller la curiosité pour les enjeux scientifiques. En outre, le projet doit démontrer sa capacité à établir des liens et à faciliter le dialogue entre la communauté scientifique et la société civile.

Calendrier

- > Lancement de l'appel à projets : **lundi 22 juin 2026**
- > Date limite de soumission des projets : **vendredi 18 septembre 2026**
- > Annonce des lauréats : **début décembre 2027**
- > Démarrage des projets : **1^{er} mars à octobre 2027 selon le type de projet**
- > Début des thèses : **1^{er} mars à octobre 2027**

Modalités de candidature

Tout membre statutaire affilié d'un laboratoire de l'université de Poitiers (y compris ISAE-ENSMA, CNRS et Inserm) peut porter (et coordonner) un projet.

Les personnels non-permanents (notamment (post-)doctorants et (post-)doctorantes) ne peuvent pas porter un projet, mais peuvent y être associés.

Pour candidater, vous devez :

- ✓ Compléter le dossier de candidature.
- ✓ Faire viser le projet par la direction de votre laboratoire (sans classement si plusieurs projets sont déposés pour un même laboratoire) qui doit également émettre un avis.
- ✓ Envoyer ce dossier complété par courriel à l'adresse aap.upsquared@univ-poitiers.fr avant la date limite.

Tout dossier reçu en retard, incomplet ou sans visa du directeur du laboratoire porteur ne sera pas retenu.

Contact : aap.upsquared@univ-poitiers.fr

Retrouvez sur [cette page](#) toutes les informations sur le programme UP-SQUARED (PIA4 ExcellenceS).

Annexe – FAQ

Quelle est la différence avec l'appel à projets interne « Impulsions interdisciplinaires - Recherche (2IR) »

L'appel à projets interne 2IR a pour objectif de soutenir des projets d'initiative, de nature exploratoire, répondant à des enjeux sociétaux et soutient en particulier des efforts de structuration en faveur de l'interdisciplinarité par l'impulsion d'une dynamique de développement de collaborations scientifiques interdisciplinaires et/ou multisectorielles internes à l'université de Poitiers et entre l'université de Poitiers et ses partenaires. L'appel à projet ERI constitue, quant à lui, une forme de prolongation de 2IR en soutenant des projets caractérisés par une dynamique forte d'émergence, ayant par ailleurs démontré leur potentiel (projets ExcellenceS, région, nationaux, Europe, etc.) dans l'optique de devenir structurants pour l'université de Poitiers.

Cumul avec d'autres appels à projets internes

Il est possible de se porter candidat pour cet appel à projet interne en ayant bénéficié (ou en ayant déposé un dossier) d'autres financement dont le *Programme d'Appui aux projets pour une Recherche Internationale* (PARI).

Que signifie « sciences et société » ?

La relation « [science-société](#) » est désormais reconnue comme une dimension à part entière de l'activité scientifique. Elle permet à chacun de comprendre le monde qui l'entoure et d'y prendre part, de nourrir le débat démocratique et d'appuyer les décisions publiques. Cette notion regroupe diverses pratiques visant à mettre en relation le public avec des savoirs scientifiques (ou techniques). Elle consiste à faire le pont entre le milieu scientifique et la société.

En complément des actions déjà présentées lors du dépôt du dossier, il est demandé aux porteurs de réaliser une ou plusieurs actions de vulgarisation en lien avec le projet, comme (à titre d'exemple) : la participation à la Fête de la Science, la participation à une séance du « [Chab'aret des sciences](#) », la rédaction d'un article de vulgarisation des recherches et des résultats obtenus (i.e dans [The Conversation](#)), la participation à ou l'organisation d'un événement public (p.e. intervention en milieu scolaire).

Que signifie l'approche « open science » ?

La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. L'UP entend [accompagner l'ensemble de sa communauté scientifique](#) dans cette démarche, développant une politique ambitieuse et équilibrée de science ouverte (dans le respect des spécificités disciplinaires et des usages des communautés), ainsi qu'un certain nombre d'initiatives et d'actions concrètes en ce domaine, formalisés par la « feuille de route ».

Les porteurs de projet financé s'engagent à ce que les publications scientifiques issues de celui-ci soient signalées puis déposées sur le Portail HAL de l'université de Poitiers à l'issue de leur durée d'embargo (6 mois dans le secteur de la médecine et des sciences et techniques ; 12 mois dans le secteur SHS). Pour toute question concernant les dépôts dans Hal, merci de contacter : support.hal@univ-poitiers.fr.

Ils s'engagent également à ce que les données scientifiques produites et exploitées dans le cadre du projet financé soient ouvertes autant que faire se peut et fassent l'objet d'un plan de gestion de données (PGD). Pour se faire aider, contacter le guichet UP de la donnée : <https://scienceouverte.univ-poitiers.fr>.

Que signifie valorisation et transfert des résultats de recherche ?

La valorisation est le moyen de rendre utilisables ou commercialisables les résultats, les connaissances et les compétences de la recherche. Elle a donc pour but d'augmenter la valeur des résultats de la recherche afin de garantir son impact sur le monde socioéconomique. Le transfert se concrétise par la licence ou la cession d'un droit de propriété intellectuelle (brevet, logiciel, savoir-faire, droit d'auteur, marque...) issues des résultats de recherche publique vers le monde socio-économique. Pour toute question sur la valorisation, la stratégie de transfert, merci de contacter le Service du Partenariat et de la Valorisation de la Recherche (SPVR) : romain.lefebvre@univ-poitiers.fr.

Égalité des genres

L'égalité des genres constitue un élément central dans l'évaluation des projets européens. Les candidats sont encouragés à promouvoir l'équilibre entre les sexes dans la composition de leurs équipes de recherche. La prise en compte de la dimension sexe et genre est, en fonction des thématiques de recherche, très fortement encouragée et peut, le cas échéant, constituer un élément d'évaluation.

Gestion financière

Les crédits seront gérés en collaboration avec le service financier des projets de recherche transversaux de la Direction des Affaires Financières. Un centre financier est dédié à UP-SQUARED, chaque projet retenu dans le cadre de cet AAP se verra attribuer une ligne budgétaire (EOTP) rattachée à ce centre financier. Toutes les dépenses et recettes seront imputées sur cet EOTP.

Pour faciliter le suivi budgétaire, le service financier des projets de recherche transversaux de la Direction des Affaires Financières fera parvenir au porteur un relevé trimestriel des dépenses engagées afin de leur permettre une bonne visibilité sur l'exécution.

Afin de pouvoir accélérer la procédure de validation des bons de commande, il sera demandé aux lauréats de transmettre un budget révisé au plus tard le 20 février 2027 pour les projets démarrant en mars 2027 et le 20 août 2027 pour les projets démarrant en septembre 2027.

Plan de Gestion des Données

Si le projet comporte un recueil de données, le Plan de Gestion de Données (PGD) sera simplifié. Le cas échéant, après acceptation du projet, un PGD plus conséquent pourra être demandé. Toutefois, les porteurs devront *préciser dans la description du projet* quelles données sont recueillies et quelles sont les méthodologies de recueil utilisées. Ils devront également *compléter dans le dossier de candidature un formulaire* concernant les données et leurs recueils. Le service dédié de la [DRInnov](#) se tient à la disposition des candidats pour la rédaction du protocole de gestion des données (PGD) du projet.

Communication

Le programme UP-SQUARED étant une des actions structurantes de l'université de Poitiers et conçu comme un des leviers de la mise en place du projet stratégique de l'établissement, la valorisation des actions entreprises et financées dans le cadre d'UP-SQUARED est importante. Cette volonté de valorisation s'appuie sur une communication large, pour les publics internes et externes. Elle répond également aux obligations faites aux établissements bénéficiaires du PIA4 « Excellences sous toutes ses formes ».

En effet, le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'AAP « Excellences sous toutes ses formes » dans lequel s'inscrit UP-SQUARED précise dans son art. 6.4 que « toute communication ou publication portant sur le projet doit préciser que l'aide est financée sur le Programme d'Investissements d'Avenir lancé par l'État et mis en œuvre par l'ANR. Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos Investissements d'Avenir. ».

Par conséquent, les lauréats de l'appel à projet s'engagent à :

- ✓ mentionner l'identifiant d'UP-SQUARED : **ANR-21-EXES-0013**, en précisant que le projet bénéficie d'un soutien d'UP-SQUARED, financé par l'ANR au titre de France 2030 et par l'Union européenne NextGenerationEU dans toute publication et communication ;
- ✓ signaler toute activité de communication concernant leur projet, qu'elle soit à l'attention de la communauté scientifique sous forme d'article ou conférence ou à l'attention du grand public, de manière à pouvoir accompagner de la meilleure manière possible (par mail à l'adresse aap.upsquared@univ-poitiers.fr).

Remontée annuelle d'informations intermédiaires et bilan final

Le projet UP-SQUARED étant soumis au règlement de l'ANR, une remontée annuelle d'informations relatives aux activités déployées grâce au financement doit être réalisée. A cette fin, il sera demandé aux lauréats de l'AAP de fournir des informations concernant le volet SAPS et les publications.

A la fin du projet, il leur sera demandé de compléter un bilan à caractère scientifique.